

Le mot de la directrice

Madame, Monsieur,

Votre enfant va être accueilli cette année en petite section (ou en MS et GS dans le cas d'un déménagement).

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et nous ferons notre possible pour que cette année scolaire soit une réussite pour votre enfant.

La rentrée des classes aura lieu le mardi 1er septembre 2020 à 9h. Les listes de classes seront affichées la veille sur le panneau situé à l'entrée de l'école (à côté du portail). Afin de préparer au mieux cette rentrée, une journée portes-ouvertes est organisée le vendredi 12 juin 2020 de 17h à 19h. Votre présence et celle de votre enfant est indispensable. C'est un moment privilégié et convivial où les futurs élèves pourront visiter les locaux, rencontrer leur enseignant et ainsi mieux appréhender la rentrée des classes.

Horaires

Les horaires de l'école sont les suivantes :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
9H/12H	9H/12H	9H/12H	9H/12H
Enseignements	Enseignements	Enseignements	Enseignements
<mark>12H/13H30</mark>	12H/ 13H30	12H/13H30	12H/13H30
Pause méridienne	<u>Pause</u>	Pause méridienne	Pause méridienne
	<mark>méridienne</mark>		
13h30/16H30	13h30/16H30	13h30/16H30	13H30/16H30
Enseignements	Enseignements	Enseignements	Enseignements

L'accueil des élèves est assuré par les enseignants 10 minutes avant l'heure de début de classe soit 8h50 et 13h20.

Le retard des élèves doit être exceptionnel.

BIEN ÊTRE

Pour le confort de votre enfant, veillez à ce qu'il ait toujours une ou plusieurs tenues de rechange dans son cartable afin de pouvoir palier aux petits accidents. Pensez également à lui fournir tétine et doudou s'il en a besoin car cela permet de faire le lien de transition entre la famille et l'école.

Une boîte de mouchoirs et un paquet de lingettes vous seront également demandés par l'enseignant en début d'année.

Aucun goûter ne peut être pris à l'école.

PAI

Si votre enfant a des problèmes de santé, vous devez demander la rédaction d'un

PAI (projet d'accueil individualisé) auprès du médecin scolaire après avis de votre médecin traitant (asthme, allergie, troubles...).

Aucun traitement médical ne peut être donné aux enfants en dehors de larédaction d'un PAI.

Les élèves ne sont pas autorisés à venir en classe avec des médicaments: les enseignants comme les animateurs sur le temps périscolaire ne sont pas autorisés à administrer des médicaments. Les médicaments trouvés seront confisqués et remis aux parents.

En cas d'accident, les enseignants nettoient la plaie, posent un pansement, refroidissent avec de l'eau ou de la glace les coups et surveillent. En cas de besoin, ils feront appel au SAMU et/ou aux familles selon l'état de l'enfant.

Voici les coordonnées du médecin scolaire : 05 57 17 06 56. Merci de me contacter au préalable pour m'informer du problème médical de votre enfant.

ABSENCES

Le signalement d'une absence est obligatoire. Si l'absence n'était pas prévue (maladie), vous disposez du téléphone, du répondeur, du courrier électronique.

- 1- Avertir l'école le jour même de l'absence.
- 2- Justifier par écrit l'absence dans le cahier de liaison.

Les rendez-vous médicaux doivent être pris hors temps scolaire.

Rappel: les voyages hors vacances scolaires ne sont pas des motifs acceptés par l'Education Nationale.

3 - Penser à prévenir le kiosque famille au 05 57 70 79 31 pour l'annulation des repas réservés.

RETARDS

Ils dérangent le fonctionnement de l'école. La ponctualité fait partie des apprentissages, et elle est une marque de respect de l'École. Aussi les portes de l'école seront fermées à 9h10. Après cet horaire, l'école pourra de nouveau accueillir votre enfant à partir de 12h.

DECHARGE DE DIRECTION

Je suis déchargée tous les mardis et peux donc vous recevoir sur rendez-vous de 9h à 16h15 ce jour.

Après l'inscription de votre enfant au kiosque famille, merci de prendre contact avec la directrice au 05.56.82.98.07 les mardis.

Florine TAPY La directrice